



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°309

JUIN 2023

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUIN - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 17 - pouvoirs : 1 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absent excusée : Christine CHAZELLE donne pouvoir à Stéphane PELLION

Absent non excusé : Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h08.

Madame Patricia CANAUX est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2023

B. Désignation des délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants aux élections sénatoriales :

- ✓ 5 titulaires et 3 suppléants

C. Délibérations :

❖ FINANCES :

- ✓ Garantie d'emprunt pour le projet « Le Local »
- ✓ Achat d'une remorque aux services techniques
- ✓ Validation du projet d'aménagement du Port de Cran : Plan de financement
- ✓ Subvention à la Mission Locale de Redon

❖ ENFANCE :

- ✓ Tarifs du Centre de Loisirs et de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2023
- ✓ Tarifs du restaurant scolaire en période scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

❖ VOIRIE :

- ✓ Travaux de voirie
- ✓ Travaux de point à temps (PATA) 2023
- ✓ Choix du cabinet pour une étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de concession du service de type délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif

❖ BÂTIMENT :

- ✓ Maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en place d'une chaufferie mutualisée

❖ RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Création d'un poste de saisonnier

D. Questions et informations diverses :

- ✓ Recrutement
- ✓ Question Saint-Dolay Citoyens
- ✓ Travaux RD 34

Note : Les délibérations et le procès-verbal du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet sous la rubrique : mairie/vie-municipale-conseil-municipal.

- ✓ **A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2023**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai est approuvé à l'unanimité.
-

B. ÉLECTIONS SÉNATORIALES :

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans au suffrage universel indirect par un collège d'électeurs, environ 162 000 personnes souvent appelés « *grands électeurs* ». Ce sont les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants qui ont été désignés par les conseils municipaux ce vendredi 9 juin 2023 dans plusieurs départements de France et notamment dans tout le Morbihan.

C'est dans ce cadre qu'en début de Conseil Municipal, les élus ont procédé à l'élection des grands électeurs de la commune, qui voteront le dimanche le 24 septembre 2023 pour les sénatoriales.

Les titulaires :

Patrick GERAUD
Isabelle SIRLIN
Jean-Pierre HAMON
Isabelle PERRAIS
Audrey BERTRET

Les suppléants :

Nicolas GURIEC
Lauriane DOUILLARD
Stéphane PELLION

C. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ **FINANCES :**

- ✓ **Garantie d'emprunt « Le Local »**

Monsieur Le Maire présente la demande de garantie d'emprunt bancaire de l'association l'épicerie solidaire « Le Local ». Dans le cadre du projet associatif dit « Tiers Lieu », l'association « Le Local » a recouru à un prêt bancaire auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour l'acquisition des futurs locaux de l'association « Le Local » 2 rue du Crézelo à Saint-Dolay.

La Commune est sollicitée pour accorder une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt total d'un montant de 55 000 € activable en cas de procédure collective ou d'impayés supérieurs à 3 mensualités. Aucune assurance n'a été souscrite.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 55 000.00 €
- Durée totale du prêt : 180 mois
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Le taux fixe : 4.75 % (selon la négociation en cours)
- Périodicité de remboursement : Mensuelle
- Mensualité : 427.81 €

Après délibération et vote pour, 2 voix contre (Emmanuelle GONÇALVES et Muriel MALNOË), 1 abstention (Guillaume WACHNICKI), le Conseil Municipal approuve la garantie de l'emprunt par la commune à hauteur de 50 %, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes liés à cette garantie.

✓ **Achat d'une remorque aux services techniques**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, informe les élus que la commission voirie du 31 mai 2023 propose l'achat d'une remorque pour les services techniques.

Le choix s'est porté sur l'acquisition de la remorque THIEVIN proposée par la société GABILLET (Arzal) pour un montant de 24 795 € HT. La société GABILLET reprend l'ancienne remorque pour un montant de 5 000 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la remorque à l'entreprise GABILLET pour un montant de 24 795 € HT.

✓ **Validation du projet d'aménagement du Port de Cran : Plan de financement**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir longuement débattu, avait considéré à l'unanimité, que le reste à charge pour la commune était trop élevé : le total des travaux prévisionnel était de 280 661.66 HT avec la Maitrise d'œuvre. Les conseillers avaient souhaité que le projet et la répartition soient revus avec la Compagnie des Ports du Morbihan et Arc Sud Bretagne afin de baisser le montant des travaux pour la commune.

Après négociations le plan de financement prévisionnel du projet est arrêté comme suit :

Totaux Travaux avec MO :	251 561.00 €
Prise en charge par la Compagnie des ports du Morbihan	111 734.00 €
Subventions :	
Conseil Départemental (Obtenue) :	75 000.00 €
Fonds de concours : Arc Sud Bretagne (Obtenue) :	70 000.00 €
Complément ASB :	15 000.00 €
Reste à charge pour la Commune :	91 561.00 €

Plan du projet



Après délibération et vote pour, 1 voix contre (Gaëlle DAVID), 5 abstentions (Audrey BERTRET, Stéphane PELLION, Christine CHAZELLE, Yannick ROUSSE et Isabelle PERRAIS) et 12 voix pour, le Conseil Municipal valide le plan de financement prévisionnel, valide le groupement de commande et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

✓ **Subvention à la Mission Locale de Redon**

La Mission Locale du pays de Redon et de Vilaine sollicite une subvention pour financer deux séjours, en Crète et en Tunisie en octobre 2023, d'une durée de 10 jours pour des jeunes inscrits à la Mission Locale.

Ces jeunes, en démarche d'insertion sociale et professionnelle, accompagnés par la Mission Locale participent à un chantier collectif qui a pour objectif de développer la mobilité à l'international, la citoyenneté, la découverte culturelle et de lutter contre les exclusions.

Monsieur le Maire propose de verser une aide financière de 100 € sachant qu'un jeune de la commune a été retenu.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la subvention et autorise le versement de cette aide financière de 100 €.

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

✓ **Création d'un emploi permanent au restaurant scolaire : modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est nécessaire de créer un poste au grade d'adjoint technique sur un temps non complet de 25 heures hebdomadaires.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi au restaurant scolaire relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique, à raison de 25 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2023, et autorise la modification en conséquence du tableau des effectifs.

❖ **BÂTIMENT :**

✓ **Maîtrise d'œuvre* pour l'étude et le suivi des travaux de la mise en place d'une chaufferie mutualisée et d'un réseau de chaleur**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint aux bâtiments communaux, informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été réalisée concernant une mission de maîtrise d'œuvre* pour la mise en place d'une chaufferie mutualisée et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments de la mairie, de la salle polyvalente et de la médiathèque.

Trois offres sont parvenues. La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre EXOCETH (Guer) pour un montant total de 32 802.57 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition d'EXOCETH et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché.

*La maîtrise d'œuvre (souvent abrégée MOE) est la personne physique ou morale choisie par le maître d'ouvrage, ici la commune, pour la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de choix techniques, le tout conformément à un contrat et à un cahier des charges. Un maître d'œuvre ne peut pas effectuer de travaux, mais il les suit.

❖ **ENFANCE :**

✓ **Tarifs du Centre de Loisirs, de la garderie et de l'adhésion à l'Espace Jeunes, à compter du 01/09/2023**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse présente la proposition de la commission Enfance Jeunesse :

Les tarifs du Centre de Loisirs :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Journée complète *	4.22 €	4.22 €	5.28 €	7.55 €	8.58 €	8.58 €	9.70 €	9.70 €	12.90 €
Repas mercredi et vacances scolaires	3,94 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,05 €	4,05 €	4,11 €	4.20 €
½ journée	3,04 €	3,04 €	3,59 €	4,14 €	4,70 €	4,70 €	5,27 €	5,27 €	6,36 €
Journée avec sortie	10.21 €	10.21 €	11.31 €	13.58 €	14.69 €	14.69 €	15.80 €	15,80 €	19,10 €

*le coût du repas non compris dans le tarif

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'Arc Sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

Le tarif de la garderie :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Garderie le quart d'heure (2)	0.51 €	0.54 €	0.54 €	0.57 €	0.57 €	0.57 €	0.57 €	0.58 €	0.63 €

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'Arc Sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

(2) 3ème enfant : 0.25 €

Adhésion Espace Jeunes : 5 euros par an

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs du centre de loisirs, de la garderie et de l'adhésion à l'Espace Jeunes à compter du 1er septembre 2023.

✓ **Tarifs du restaurant scolaire, en période scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2023.**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, propose que la commune, étant éligible, adhère au dispositif « la cantine à 1 € »⁽¹⁾ proposé par l'État. L'objectif de cette mesure est de garantir aux familles ayant un quotient inférieur ou égal à 1000€ des repas pour leurs enfants en milieu scolaire. Les familles paieraient le repas 1€.

(1) Le dispositif « la cantine à 1 € » est applicable uniquement durant la période scolaire, hors mercredis et vacances scolaires.

Les 3 euros « manquants », par repas, seront intégralement payés par l'État et ne sont, en aucun cas, reportés sur le tarif appliqué aux autres familles : Les tarifs des tranches supérieures n'ont pas été calculés en prenant en compte cette aide (d'une durée d'un an).

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2023 afin de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de cette tarification sociale.

L'ensemble des tarifs présentés ont subi l'augmentation de 9.5% appliquée par le prestataire de restauration.

Le prix des repas pour le restaurant scolaire avec l'aide de l'État, tarification sociale :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Adultes
Repas	1.00 €* [*]	1.00 €* [*]	1.00 €* [*]	1.00 €* [*]	1.00 €* [*]	4.05 €	4.05 €	4.11 €	6.25 €

*Tarif du repas sans l'aide de l'État (mercredis et vacances scolaires)					
Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €
Repas	3.94 €	4.00 €	4.00 €	4.00 €	4.00€

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour mettre en place le dispositif « la cantine à 1 € » en faveur des familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 € et valide les tarifs du restaurant scolaire ci-dessus à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024.

❖ **VOIRIE :**

✓ **Travaux de voirie**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, informe les élus que la commission voirie du 31 mai 2023 propose d'effectuer les travaux de voirie au lieu-dit Les Livardières à Burin.

Le devis de l'entreprise LEMEE LTP a été retenu lors de cette commission pour un montant de 12 612.48 € HT.

Pour rappel : Les demandes de particuliers concernant le busage sont soumises à autorisation de voirie (demande de busage à faire en mairie). La longueur maximale est de 12 mètres. La pose des buses est assurée par la commune gratuitement. Les administrés sont tenus d'en assurer l'entretien afin de maintenir le bon écoulement des eaux.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

✓ **Travaux de point à temps (PATA) 2023**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, informe les élus que la commission voirie du 31 mai 2023 a retenu l'offre de l'entreprise LEMEE LTP pour effectuer des travaux de point à temps. Au vu du budget, il est proposé d'effectuer des travaux pour un estimatif de 20 tonnes soit un montant de 18 860.00 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

✓ **Prix du concours des maisons fleuries**

Monsieur Le Maire, propose d'attribuer les lots suivants en bon d'achat : le 1er prix : 100 €, du 2ème au 4ème prix : 65 € et à compter du 5ème prix : 45 €.

Le candidat ayant obtenu le premier prix ne sera pas admis à concourir l'année suivante.

Cette année le jury qui visitera les jardins sera composé d'habitants des communes de Marzan, Nivillac et la Roche-Bernard.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des lots.

✓ **Choix du cabinet pour une étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de concession du service de type délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif**

Monsieur Le Maire informe que le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif d'une durée de douze ans, arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Une consultation pour une étude et assistance à Maitrise d'Ouvrage pour un contrat de concession de service de type délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif a été effectuée.

La mission d'assistance et de conseil s'effectuera en trois phases. Une seule réponse est parvenue, l'offre du Cabinet IRH pour un montant total de 6 750 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'offre du Cabinet IRH et autorise Monsieur Le Maire à signer cette offre.

D. Questions et Informations diverses :

- ✓ Recrutement d'un contractuel d'un an à compter du 1er septembre 2023 à temps non complet (20h) sur la période scolaire pour aider au service au restaurant scolaire, ménage au restaurant scolaire et au complexe sportif. Merci de transmettre votre CV avec lettre de motivation en mairie.
- ✓ "Question du groupe "Saint-Dolay Citoyens !" concernant l'aménagement du port de Cran : Au-delà du reste à charge trop élevé pour notre commune pour un projet destiné en grande partie à la Compagnie des Ports du Morbihan et non au service des Dolaysien(es), Mr le Maire pourrait-il imposer à cette société commerciale un engagement écrit qui limite le nombre de bateaux et stoppe l'extension des pontons pendant la durée de la convention ?"
Monsieur Le Maire signifie que la commune va passer une convention avec la Compagnie des Ports où il sera notifié que celle-ci s'engage à ne pas développer le port et que les places seront limitées.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 juillet 2023 à 20h00

INFORMATIONS PRATIQUES

➤ PEUT-ON PROMENER SON CHIEN SANS LAISSE ?

Vérfié le 30 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Le chien peut être votre ami, mais pas forcément l'ami des autres personnes qui se baladent autour de vous. C'est pourquoi une fois dehors, vous devez le tenir en laisse. Sinon, vous risquez une contravention.

Pour rappel : Les chiens ne peuvent circuler sur le domaine public que s'ils sont tenus en laisse.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, forêt, dans les marais, sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. D'abord pour sa propre sécurité. À cause de certains reptiles venimeux qui peuvent le mordre. Mais aussi pour la sécurité des animaux domestiques ainsi que de la faune présente dans ces espaces. Cela est une manière de prévenir la destruction des oiseaux et espèces de gibier. À cet effet, l'arrêté du 16 mars 1955 stipule que les chiens doivent être tenus en laisse dans les bois, dans la forêt du 15 avril au 30 juin, partout en France, car c'est à cette période que les animaux sauvages se reproduisent et ils ne doivent être dérangés sous aucun prétexte.

➤ AYONS LES BONS REFLEXES POUR ÉVITER LES DÉPARTS DE FEU

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :



• **Vous êtes fumeur ?** Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

• **Vous organisez un barbecue ?** Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.

• **Vous bricolez en plein air ?** Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

• **Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?** Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, **j'appelle le 18, le 112 ou le 114** (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Météo-France a mis en ligne sur son site, un nouvel outil "**La météo des forêts**" <https://meteofrance.com/meteo-des-forets> depuis le 2 juin dernier. La météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation, à l'aide d'une carte publiée quotidiennement avec quatre niveaux de représentation du danger : faible (vert), modéré (Jaune), orange (élevé) et rouge (très élevé). Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et surlendemain, accompagnée de consignes de bons comportements et réflexes en fonction du danger.

BRÛLAGE DES DÉCHETS DE JARDIN

Le brûlage à l'air libre des déchets verts du jardin est strictement interdit. En conséquence, il est demandé, lors des travaux de jardinage, de veiller à éliminer ses déchets verts (tontes de pelouse, branchages, tailles de haie...) par des méthodes respectueuses de l'environnement, telles que le compostage, le paillage des arbres, arbustes et autres massifs ou le dépôt en déchetterie dans les conteneurs réservés aux déchets verts.

DÉBROUSSAILLAGE ET ÉLAGAGE

Les propriétaires et ayants droit sont tenus d'entretenir leurs terrains et de ne pas les laisser en friche. Ceci, afin d'éviter la prolifération d'animaux nuisibles et les risques d'incendie, en cas de sécheresse.

AGENDA

➤ 24 juin

GRATIFERIA
 St Dolay Espace École
 samedi **24** juin
 rue des jardins de 10 h à 16 h

Fête de la Gratui-T
 donnez des objets qui ne vous sont plus utiles,
 choisissez ceux qui vous plaisent
 et venez goûter au plaisir de partager !

Animations
 à partir de 11 h

- Atelier fabrication "oya" avec des pots en terre
- Atelier jongs : technique du hochet
- Construction d'un panneau solaire avec des CD ou DVD
- Et présentation de quelques installations low-tech : four solaire, séchoir à légumes...

Petite restauration
 en partenariat avec l'épicerie associative Le Local

pour toute information : gratui-t@mailo.com
 Saint-Dolay Citoyens / Le Local / IAD / Mairie St-Dolay / Oasis La Coulmrie

SAINT-DOLAY
 Complexe sportif de la Noë
 Route de Missillac

Fête de la musique
 samedi **24** juin

THÈME BRÉSIL
 de 18h30 à 23h30

19h00-20h00 Scène ouverte

20h30 - 21h30 Initiation au Forró, danse brésilienne avec Le Forró 56

22h00 - 23h30 CONCERT avec le groupe

Forró Belém
 avec la Batucada Répercussions d'Auray

Buvette et Restauration sur place

✓ ECOLE ARC-EN-CIEL : FÊTE DE L'ÉCOLE

L'amicale Laïque de l'école Arc-en-Ciel ALAC organise la fête de l'école le samedi 24 juin.

10h : Portes ouvertes de l'école

11h : Chants des enfants (étudiés avec l'intervenant du CMR et celle du conservatoire de Redon)

12h : Verre de l'amitié offert par l'amicale

12h30 : Repas préparé par l'Instant Péi

Adulte : Kir, Cari de poulet et riz, tarte aux pommes, café 13€

Enfant : Melon, jambon, chips, compote 5€

→ Réservation des repas auprès des enfants de l'école ou par mail alac56130@laposte.net

14h : Stands, jeux, animations, pêche à la ligne, jeu gonflable, concours de palets et de tir au but...

17h : Tirage au sort de la Tombola

Au plaisir de partager cette belle journée avec vous !

Maxime Peytavin
 Directeur de l'école Arc-en-Ciel
 10 Rue du moulin de la Haie
 56130 Saint-Dolay



Tel : 09 62 66 23 95

Ec.0561558p@ac-rennes.fr

<https://arcencielsaintdolay.toutemonecole.fr/>

JUILLET

➤ 13 juillet

BASKET RIEUX St DOLAY organise le 13 juillet à partir de 19h00 une soirée moules frites avec bal populaire.

Plus tard en soirée, le feu d'artifice sera tiré par la mairie.

Repas Adultes (12€) : moules ou saucisses / frites + dessert + café

Enfant (6€) : saucisses / frites + compote

Réservations Commerces - Boulangerie "Le Moulin de Mon Père" + Tabac-Presses Virginie Guihard

➤ 16 juillet

Pardon de Sainte-Anne

La paroisse de Saint-Dolay, Théillac et Saint-Cry organise le dimanche 16 juillet le pardon de Sainte-Anne.

La procession débutera à 10h30 de la chapelle et se dirigera vers la fontaine où sera célébrée la messe à 11h00. À partir de 12h30 la paroisse vous propose de partager ensemble un moment de joie lors d'un repas : apéritif, galettes saucisses, crêpes et gâteaux seront proposés à un tarif modéré pour les familles. Les personnes qui désirent offrir 1 ou plusieurs gâteaux pourront les déposer le samedi ou le dimanche matin sur place.

Dès le samedi 15 juin, à partir de 12h00 vous pourrez acheter auprès de Bernadette Grouhan (02 99 90 20 39) du pain de ménage cuit au four à bois. Du pain sera aussi proposé le dimanche.

L'après-midi sera animée, de 14h00 à 16h00 par une descente de courses de caisses à savon amateurs (non homologuée, non référencée). Les inscriptions ont lieu sur place le dimanche matin. Les plus jeunes accompagnés de leurs parents sont cordialement invités à participer.

Et tout au long de l'après-midi, des jeux traditionnels bretons seront à disposition.

En fin de journée, à 17h30 des Vêpres seront prononcées en la Grâce de Sainte-Anne.

Les bénéfices de cette journée seront reversés aux œuvres de la paroisse.

Agenda de la Médiathèque

La médiathèque sera ouverte tout l'été aux horaires habituels

Attention fermeture exceptionnelle samedi 15 juillet

Ciné surprise

Mercredi 30 août de 14h à 14h45

Projection d'un documentaire + mini film d'animation

Gratuit - Sur inscription – Tous publics dès 7 ans

Ateliers philo avec les enfants

Les mercredis 13 et 20 septembre de 10h30 à 11h45

Animés par Simon Billy

Les enfants apprendront à élaborer leur pensée grâce à un échange construit autour d'un album de littérature jeunesse.

Participation possible à l'un des ateliers ou aux deux. Aucun prérequis nécessaire.

Gratuit - Sur inscription – Pour les enfants de 6 à 10 ans

Le solaire : tout un rayon

Samedi 30 septembre de 10h à 12h

Atelier/conférence animé par Jean-François Rousseau

La promotion autour des panneaux photovoltaïques est omniprésente : entre les aides de l'État et les promesses faramineuses des vendeurs, comment s'y retrouver ? Sur ce sujet et plus globalement celui des Energies Renouvelables, venez écouter un jeune retraité des EnR et poser vos questions à quelqu'un qui n'a rien à vendre ☺

Gratuit - Sur inscription

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook @MediathequedeSaintDolay ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

Travaux sur RD34 (Rue du Crezelo, rue du Moulin de la Haie)

Note d'information à la suite du rendez-vous de chantier du 08 juin 2023.

Contexte :

Le Conseil Départemental, Eau du Morbihan et la Mairie de Saint-Dolay réalisent conjointement des travaux sur l'axe RD34 en traversée d'agglomération.

La première phase de travaux consiste au remplacement de la canalisation d'eau potable par EAU DU MORBIHAN, travaux réalisés par l'entreprise STURNO.

La mairie de Saint-Dolay, réalisera ensuite des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, ainsi que la création d'un rond-point en lieu et place du carrefour central.

Le Conseil Départemental pour sa part réalisera la couche de roulement finale.

Planning pour les travaux EAUX DU MORBIHAN :

Les travaux de préparation sont en cours, le démarrage des travaux est prévu le lundi 03 juillet.

- À partir du lundi 10 juillet et jusqu'au vendredi 28 juillet, la route sera barrée à la circulation, y compris les week-ends, du carrefour central jusqu'à la rue des tulipes, voir plan ci-dessous.
- du 31 juillet au 18 août : la circulation sera rétablie.
- du lundi 21 août au vendredi 01 septembre : la route sera de nouveau barrée à la circulation, y compris les week-ends.
- du 2 septembre jusqu'à la fin du chantier prévue fin octobre, les travaux seront réalisés en circulation alternée.

Nous vous tiendrons informés pour la suite des travaux. Une réunion publique pour les riverains avait été déjà réalisée en amont une autre réunion sera prochainement organisée.



**Le commerce TABAC/PRESSE reste ouvert pendant les travaux.
Les trottoirs resteront accessibles**

SAINT-DOLAY INFO : pour la diffusion de vos articles pensez à les transmettre avant le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 19 juillet prochain et avant le 15 août pour le Saint-Dolay Info « spécial rentrée » réservé aux associations, écoles...